

DEPARTEMENT
GARD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :
11/12/2024

Date de l'affichage :
11/12/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_65

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20241216-D2024_65-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre, et le 16 décembre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Isabelle Dos Reis, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille
Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Tricou
Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Sylvie Devassine donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Matini
Madame Karine Noguera donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Absente : Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Daniel Weyh

**Délibération n°D2024_65 : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de
la salle de musique à la communauté de Communes de Petite Camargue**

Exposé : Françoise Turribio

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des assurances,
Vu la convention de mise à disposition de la salle de musique de la commune qui en définit les
modalités,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ▶ **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer la convention de mise à disposition de la salle de musique communale à la communauté de Communes de Petite Camargue.
- ▶ **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer tout document relatif à la mise à disposition et au bien concerné par celle-ci.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
André BRUNDU

